

# COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

## PROCÈS-VERBAL

Séance du 15 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le quinze février à dix-huit heures trente le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Haimps, sous la présidence de Monsieur Jacques SAUTON, Président.

PRÉSENTS		
COMMUNE	NOM	PRENOM
BAGNIZEAU	NORMANDIN	Jean-Claude
FONTAINE-CHALENDRAY	RÉ	Jocelyne
HAIMPS	SAUTON	Jacques
LES TOUCHES DE PERIGNY	MOREAU	Jacky
MATHA	GUYONNET	Marcel
MONS	COCUAUD	Jacqueline
MONS	HILLAIRET	Jérôme
SAINT-OUEN-LA-THÈNE	BRUNET	Guy
CHERVES-RICHEMONT	ÉTOURNEAU	Jean-Louis
CHERVES-RICHEMONT	LAMBERT	Jean-Pierre
COGNAC	GUINET	Claude
COGNAC	LACROIX	Nathalie
COGNAC	LELAIN	Christian
MESNAC	ROBBE	Nathalie
SAINT-LAURENT-DE-COGNAC	MOREAU	Claude
SAINT-SULPICE-DE-COGNAC	SOUCHAUD	Dominique
CDA de Saintes	ANTIER	Patrick
CDA de Saintes	CHASSERIEAU	Philippe
CDA de Saintes	CHANTEREAU	Michel
CDA de Saintes	COMBEAU	Bernard
CDA de Saintes	EMON	Marie-Joëlle
AUJAC	CROIZET	Jacky
AUJAC	RULLAND	Claude
AUTHON-ÉBÉON	BOULETREAU	Claude
BLANZAC LES MATHA	ARNAUD	Pierre
LA BROUSSE	GIRAUD	Bruno
BOUTIERS-SAINT-TROJAN	DE LAMARRE	Nathalie
NERCILLAC	GILLOIS	Henri
REPARSAC	CHAMBRELENT	Jacqueline

PRÉSENTS		
BOUTIERS-SAINT-TROJAN	DE LAMARRE	Nathalie
NERCILLAC	GILLOIS	Henri
REPARSAC	CHAMBRELENT	Jacqueline
REPARSAC	DAVID	Emmanuel
SONNAC	ROBIER	Gil
THORS	RENAUD	Fabrice
EXCUSÉS		
LES TOUCHES DE PERIGNY	MOREAU	Jacky
CHERVES-RICHEMONT	COLLIN	Christophe
JAVREZAC	AUTRET	Michel
SAINT-SULPICE-DE-COGNAC	GRAVELLE	Bernard
CDA de Saintes	BARUSSEAU	Fabrice
CDA de Saintes	DEFOULOUNOUX	Bernard
CDA de Saintes	GIRARD	Jean-Paul
CDA de Saintes	GRAVELLE	Jean-Luc
CDA de Saintes	LITOUX	Gérard
CDA de Saintes	MARGAT	Alain
CDA de Saintes	PAIRE	Joël
BRIZAMBOURG	VOL	Francis
COURCERAC	LAMIRAUD	Gérard
NEUVICQ-LE-CHATEAU	RICHON	David
SAINTE-SÉVÈRE	THORAUX	Claude
THORS	MORIN	Marcel
ONT EGALEMENT PARTICIPÉ À RÉUNION		
TECHNICIENNE DE RIMÈRE	PERRON	Alice
TECHNICIEN DE RIVIERE	MAZIN	Antoine
SECRETARE DU SYMBA	ROBY	Alexandra
CDC COEUR DE SAINTONGE	GAILLOT	Jean-Paul
MAIRE DE MONS	BRANDY	Philippe
COMMUNE DE NÉRÉ	SARRAZIN	Ginot
ASSOCIATION ANLP	GRENIER	Paul
VICE PRESIDENT CDC VALS DE SAINTONGE	EMARD	Frédéric

Date de convocation	02/02/2017
Date de séance	15/02/2017

Membres en exercice	62
Membres présents	29
Membres votants	35

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Jean-Louis ETOURNEAU

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Il soumet à l'assemblée le compte rendu de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

## **1- MODIFICATION STATUTAIRE**

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical

## **2 – CRÉATION DE POSTES DE TECHNICIEN**

Le Président, rappelle au Comité Syndical que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la montée en charge du Syndicat Mixte des bassins de l'Antenne, Romède, Soloire, Coran et Bourru,

Monsieur le Président expose au Comité syndical la nécessité de recruter un technicien de rivière compte tenu de la charge de travail à venir.

Après délibération, le Comité syndical à l'unanimité, décide de recruter un technicien de rivière à compter du 1er mai 2017. Ne pouvant présumer du grade de l'agent susceptible d'être recruté, le Comité Syndical décide d'ouvrir :

- un poste de technicien territorial à temps complet (35/35èmes)
- un poste de technicien territorial principal 2ème classe à temps complet (35/35èmes)
- un poste de technicien territorial principal 1ère classe à temps complet (35/35èmes)

Il autorise Monsieur le Président à :

- procéder aux déclarations de vacances et publicités afférentes
- signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2017.

## **3 – FINANCEMENT DES POSTES DE TECHNICIENS DE RIVIERE 2017**

Monsieur le Président fait part au Comité Syndical de la possibilité de percevoir des financements pour les postes de techniciens de rivière pour l'année 2017.

Concernant ces postes de techniciens de rivière, les financeurs concernés sont les suivants :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- Région Nouvelle Aquitaine.

Le Président invite le Comité Syndical à se prononcer sur cette affaire.

Après délibération, le Comité Syndical à l'unanimité :

- sollicite la participation financière des partenaires cités ci-dessus
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2017.

## **4 – PHASE 3 DU PPG ET SON FINANCEMENT**

Monsieur le Président présente au Comité syndical les travaux prévus dans le cadre du PPG pour l'année 2017 et dont le montant prévisionnel total s'élève à 364 443 € TTC. Il invite le Comité Syndical à se prononcer sur cette phase de travaux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- accepte la réalisation de cette phase de travaux
- accepte le plan de financement
- sollicite des aides auprès de :
  - l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
  - la Région Nouvelle Aquitaine
  - le Département de la Charente-Maritime
  - le Département de la Charente
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette opération.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2017.

#### **5- DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2017.

Vote : pour 35 – contre : 0 – abstention : 0

#### **6- POINT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET TRAVAUX EN COURS**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.